



8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

MG Chemicals UK Limited - FRA

Version Num: A-1.00

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date de publication: 07/05/2019

Date de révision: 07/05/2019

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | 8310A |
| Synonymes | SDS Code: 8310A-Liquid, 8310A-55ML, 8310A-850ML, 8310A-3.6L |
| Autres moyens d'identification | Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---------------------------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Décapant de Vernis de Tropicalisation |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | MG Chemicals UK Limited - FRA | MG Chemicals (Head office) |
|--------------------------------|---|--|
| Adresse | Heame House, 23 Bilston Street, Sedgely Dudley DY3 1JA United Kingdom | 9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada |
| Téléphone | +(44) 1663-362888 | +(1) 800-201-8822 |
| Fax | Pas Disponible | +(1) 800-708-9888 |
| Site Internet | Pas Disponible | www.mgchemicals.com |
| Courriel | sales@mgchemicals.com | Info@mgchemicals.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|----------------|
| Association / Organisation | CHEMTREC | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +(33) 975181407 | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +(1) 703-527-3887 | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1] | H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H225 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|--|
| Pictogramme(s) de danger | |
|--------------------------|--|

| | |
|-------------------------|--------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | DANGER |
|-------------------------|--------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|--|
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Déclaration(s) supplémentaires

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
|--------|---|

Déclarations de Sécurité: Prévention

Continued...

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P370+P378 | En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|-----------|---|
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|--|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |
|------|--|

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|---|-------------------------|--|
| 1.67-64-1 2.200-662-2 3.606-001-00-8 4.01-2119471330-49-XXXX | 48 | <u>acétone</u> * | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H225, H336, H319, EUH066 [2] |
| 1.646-06-0 2.211-463-5 3.605-017-00-2 4.01-2119490744-29-XXXX | 34 | <u>1,3-dioxolanne</u> | Liquides inflammables, catégorie de danger 2; H225 [2] |
| 1.109-87-5 2.203-714-2 3.Pas Disponible 4.01-2119664781-31-XXXX 01-2119494721-33-XXXX | 16 | <u>diméthoxyméthane</u> | Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H225, H302, H312, H332, H319, H371, H335, H336, H315, EUH019 [1] |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible | | |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

Ingestion

- ▶ Si avalé, **NE PAS faire vomir**.
 - ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
 - ▶ Suivre le patient avec attention.
 - ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.
 - ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.
 - ▶ Rechercher un avis médical.
- Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Traiter symptomatiquement.

pour les éthers d'alkyle faibles :

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Un environnement faiblement stimulant doit être maintenu.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc. Anticiper et traiter, quand nécessaire, contre les crises.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques** . Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

SERVICE D'URGENCE

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- ▶ Les éthers peuvent produire une acidose par clearance anionique. Une hyper-ventilation et une thérapie au bicarbonate peut être indiquée.
- ▶ Une hémodialyse doit être envisagée chez les patients ayant une fonction rénale perturbée.
- ▶ Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. *EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994*

Pour une exposition aiguë ou des expositions répétées à l'acétone:

- ▶ Les symptômes d'une exposition à l'acétone sont proches de ceux d'une intoxication à l'éthanol.
- ▶ A peu près 20 % est expiré par les poumons et le reste est métabolisé. La demi-vie alvéolaire à l'air est d'environ 4 heures pour une inhalation de 2 heures à des niveaux proches des Standards d'Exposition ; dans le cas d'une overdose, le métabolisme est saturé et l'élimination limitée, prolongeant la demi-vie d'élimination à 25-30 heures.
- ▶ Ils n'y a pas d'antidotes connus et le traitement doit comprendre les méthodes habituelles de décontamination suivies par des soins de support.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Procédure:

Mesure du sérum et des concentrations d'acétone des urines peuvent être utiles pour contrôler la sévérité de l'ingestion ou de l'inhalation.

Procédure pour l'inhalation:

- ▶ Maintenir les voies respiratoires dégagées, fournir de l'oxygène humidifié et ventilé si nécessaire.
- ▶ Si une irritation respiratoire apparaît, évaluer la fonction respiratoire et, si nécessaire, réaliser un Rayon-X de la poitrine pour contrôler une pneumonie aux produits chimiques.
- ▶ Envisager l'utilisation de stéroïdes pour réduire la réponse inflammatoire.
- ▶ Traiter un œdème pulmonaire avec de la PEEP ou une ventilation CPAP.

Procédure dermique:

- ▶ Retirer tout restes de vêtements contaminés, les placer dans un sac double et propre avec une fermeture, étiquetez et conservez dans un lieu sécurisé loin des patients et du personnel.
- ▶ Laver avec une copieuse dose d'eau.
- ▶ Un émollient peut être nécessaire.

Procédure pour les yeux:

- ▶ Laver abondamment ave de l'eau courante ou une solution saline pendant 15 minutes.
- ▶ Traite les tâches avec de la fluorescéine et se référer à un ophtalmologiste si il y a une progression des tâches.

Procédure orale:

- ▶ **PAS DE LAVAGE GASTRIQUE NI EMETIQUE.**
- ▶ Encourager les fluides oraux.

Procédure systémique:

- ▶ Surveiller le glucose sanguin et le pH artériel.
- ▶ Ventiler si une dépression respiratoire survient.
- ▶ Si le patient est inconscient, surveiller la fonction rénale.
- ▶ Soins symptomatiques et de support.

The Chemical Incident Management Handbook:

Guy's and St. Thomas' Hospital Trust, 2000

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au formaldéhyde:

INGESTION:

- ▶ Les patients présentent rapidement une corrosion sévère des voies gastro-intestinales et des effets systémiques.
- ▶ Une inflammation et une ulcération peuvent progresser jusqu'à des strictions.
- ▶ Une acidose sévère résulte d'une conversion rapide du formaldéhyde en acide formique. Un coma, une hypotension, une défaillance rénale et une apnée complique l'ingestion.

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

- Décontaminer avec une solution de lait ou d'eau contenant de l'acétate d'ammonium ; un vomissement doit être induit. Faire suivre par un lavage gastrique en utilisant une solution d'ammoniaque faible (convertit le formaldéhyde en pentaméthylénététramine relativement inerte).
- Un lavage gastrique est requis uniquement dans les 15 minutes suivant l'ingestion.

LA PEAU:

- Le formaldéhyde peut se combiner avec une protéine épidermique pour produire des couples haptène-protéine capable de sensibiliser les lymphocytes T. Des expositions suivantes provoquent une réaction d'hypersensibilité de type IV (i.e. dermatite allergique de contact).

[Ellenhorn BARceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|---|
| Incompatibilité au feu | Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. |
|-------------------------------|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▸ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection. ▸ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▸ Envisagez l'évacuation. ▸ Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate. ▸ Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée. ▸ Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante. ▸ Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque. ▸ N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds. ▸ Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé. ▸ S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▸ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants. ▸ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▸ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▸ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p> <p>ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.</p> |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Eliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|---|-----------------|------------------|---------------|----------|-------------|----------------------------------|--|--|--|--|-------------------------------|---|----------------|----------------|----------|-----------------------------|---|-----------|------------------|------------|----------------------------|---|----------------|----------------|---------|---------------------------|---|----------------|----------------|--------------|-------------------------|---|-----------|------------------|---------------|---------------------------------|---|-----------|------------------|---------|----------------------------------|--|--|--|--|
| Eclaboussures Majeures | <p>Classe des produits chimiques : esters et éthers Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE SORBANT</th> <th>RANG</th> <th>APPLICATION</th> <th>COLLECTE</th> <th>LIMITATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>1</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant – particule</td> <td>2</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois – particule</td> <td>3</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, P, DGC</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois – coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois traitée - coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>DGC, RT</td> </tr> <tr> <td colspan="5">LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</td> </tr> </tbody> </table> | TYPE DE SORBANT | RANG | APPLICATION | COLLECTE | LIMITATIONS | LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE | | | | | Polymère réticulé - particule | 1 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, W, SS | Polymère réticulé - coussin | 1 | Au lancer | Avec une fourche | R, DGC, RT | Argile sorbant – particule | 2 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, I, P | Fibre de bois – particule | 3 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, W, P, DGC | Fibre de bois – coussin | 3 | Au lancer | Avec une fourche | R, P, DGC, RT | Fibre de bois traitée - coussin | 3 | Au lancer | Avec une fourche | DGC, RT | LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE | | | | |
| TYPE DE SORBANT | RANG | APPLICATION | COLLECTE | LIMITATIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Polymère réticulé - particule | 1 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, W, SS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Polymère réticulé - coussin | 1 | Au lancer | Avec une fourche | R, DGC, RT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Argile sorbant – particule | 2 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, I, P | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fibre de bois – particule | 3 | Avec une pelle | Avec une pelle | R, W, P, DGC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fibre de bois – coussin | 3 | Au lancer | Avec une fourche | R, P, DGC, RT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fibre de bois traitée - coussin | 3 | Au lancer | Avec une fourche | DGC, RT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | | | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------|-----------------|
| Polymère réticulé - particule | 1 | Soufflante | Tracto-pelle | R, W, SS |
| Polymère réticulé - coussin | 2 | Au lancer | Tracto-pelle | R, DGC, RT |
| Argile sorbant - particule | 3 | Soufflante | Tracto-pelle | R, I, P |
| Polypropylène - particule | 3 | Soufflante | Tracto-pelle | W, SS, DGC |
| Minéral expansé - particule | 4 | Soufflante | Tracto-pelle | R, I, W, P, DGC |
| Fibre de bois - particule | 4 | Soufflante | Tracto-pelle | R, W, P, DGC |

Légende

DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense

R : Non réutilisable

I : Non incinérable

P : Efficacité réduite en cas de pluie

RT : Non efficace quand le terrain est accidenté

SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles

W : Efficacité réduite en cas de vent

Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;

R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988

- ▶ Evacuez le personnel.
- ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser.
- ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- ▶ Envisagez l'évacuation.
- ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- ▶ Augmentez l'aération.
- ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- ▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- ▶ Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure

- ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
 - ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
 - ▶ **NE PAS concentrer par évaporation ou évaporer les extraits jusqu'à la sécheresse car les résidus peuvent contenir des peroxydes explosifs avec un potentiel de DETONATION.**
 - ▶ Toute décharge électrostatique est également une source de risque.
 - ▶ Avant tout procédé de distillation, retirer les peroxydes sous forme de trace en agitant avec un excès de solution aqueuse de sulfate ferreux à 5%.
 - ▶ Une distillation engendre un distillat d'éther désinhibé avec un risque considérablement augmenté en raison du risque de formation de peroxydes durant le stockage.
 - ▶ Ajouter un inhibiteur à tous les distillats comme nécessaire.
- Contient une substance à bas point d'ébullition:**
- Un stockage dans des containers fermés peut engendrer une augmentation de la pression provoquant une rupture violente des containers non adaptés.
- ▶ Vérifier la constitution des containers.
 - ▶ Ventiler périodiquement.
 - ▶ Toujours libérer les capuchons ou joints lentement pour assurer une dissipation lente des vapeurs.
- La substance provoque l'accumulation de peroxydes qui peuvent devenir dangereux dans les cas d'évaporation, de distillation ou lors de l'usage pour provoquer la concentration des peroxydes. Par exemple, il est possible que la substance se concentre autour de l'ouverture du container.
- L'achat de produits chimiques pouvant être peroxydés devrait être limité afin de s'assurer que le produit est entièrement utilisé avant qu'il ne soit peroxydé.
- ▶ Une personne désignée devra tenir à jour un inventaire des produits chimiques pouvant être peroxydés ou modifier l'inventaire général des produits chimiques afin de signaler quels produits chimiques peuvent être peroxydés. Une date d'expiration devra être déterminée. Le produit chimique devra être traité afin d'éliminer les peroxydes ou être mis au rebut avant cette date.
 - ▶ La personne ou le laboratoire recevant le produit chimique devra indiquer la date de réception sur la bouteille. La personne ouvrant le container devra y rajouter une date d'ouverture.
 - ▶ Les containers non-ouverts en provenance du fournisseur devront être sains pour un stockage pendant 18 mois.
 - ▶ Les containers ouverts ne devront pas être stockés pendant plus de 12 mois.
 - ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
 - ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a un risque d'exposition.
 - ▶ Travaillez dans un endroit bien aéré.
 - ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.
 - ▶ **NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.**
 - ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
 - ▶ Lors de la manipulation, **NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.**
 - ▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique
 - ▶ **N'utilisez PAS des seaux en plastique.**
 - ▶ Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.
 - ▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.
 - ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
 - ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
 - ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
 - ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
 - ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
 - ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Maintenez les récipients bien scellés, s'accumuler. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | <p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangé avant l'usage et qui possède une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ▶ Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes. ▶ De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique. |
| Incompatibilité de Stockage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les cétones dans ce groupe sont réactives avec de nombreux acides et bases libérant de la chaleur et des gaz inflammables (e.g. H₂). ▶ Les cétones réagissent avec les agents réducteurs tels que les hydrures, les métaux alcalis et les nitrites pour produire du gaz inflammable (H₂) et de la chaleur. ▶ Les cétones sont incompatibles avec les isocyanates, les aldéhydes, les cyanures, les peroxydes et les anhydrides. ▶ Les cétones réagissent violemment avec les aldéhydes, HNO₃, HNO₃ + H₂O₂, et HClO₄. ▶ Les éthers peuvent réagir violemment aux agents oxydisants forts et aux acides. <p>La tendance de nombreux éthers de former des peroxydes explosifs est bien connue. Les éthers qui sont privés d'atomes méthylés et hydrogénés adjacents à la liaison éther sont supposés être relativement sûrs. Quand un solvant est libéré de ses peroxydes (par percolation au travers d'une colonne d'alumine activée par exemple), les peroxydes absorbés doivent rapidement être désorbés par traitement avec des solvants polaires de méthanol ou de l'eau, qui doivent ensuite être éliminés avec soin.</p> |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|-----------|----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) | acetone | Acétone | 500 ppm / 1210 mg/m ³ | 2420 mg/m ³ / 1000 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP) | acetone | Acetone | 500 ppm / 1210 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) | methylal | Méthylal | 1000 ppm / 3100 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| acétone | Acetone | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1,3-dioxolanne | Dioxolane, 1,3- | 60 ppm | 190 ppm | 1,000 ppm |
| diméthoxyméthane | Methylal; (Dimethoxymethane) | 230 ppm | 2500 ppm | 15000 ppm |


| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|------------------|----------------|----------------|
| acétone | 2,500 ppm | Pas Disponible |
| 1,3-dioxolanne | Pas Disponible | Pas Disponible |
| diméthoxyméthane | 2,200 ppm | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Continued...

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

8.2. Contrôles de l'exposition

| | | |
|---|--|--------------------------------|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié | Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant. | |
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air : |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| | aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| | spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) |
| Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | | |
| Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle | |
| 1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1 : Perturbation des courants d'air de la pièce | |
| 2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante | |
| 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. | |
| Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. | | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Tablier en PVC. ▶ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité. ▶ Certains équipements de protection personnelle en plastique (PPE) (Ex. gants, tabliers, couvertures de chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent créer de l'électricité statique. | |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

8310A Conformal Coating Stripper—Gel

| Matériel | CPI |
|------------------|-----|
| BUTYL | A |
| BUTYL/NEOPRENE | A |
| PE/EVAL/PE | A |
| PVDC/PE/PVDC | A |
| SARANEX-23 2-PLY | B |
| TEFLON | B |
| CPE | C |
| HYPALON | C |
| NATURAL RUBBER | C |
| NATURAL+NEOPRENE | C |
| NEOPRENE | C |
| NITRILE | C |
| NITRILE+PVC | C |

Protection respiratoire

Filtere de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection (min.) | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|------------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 10 x ES | Conduit d'air* | AX-2 | AX-PAPR-2 ^ |
| 20 x ES | - | AX-3 | - |
| 20+ x ES | - | Conduit d'air** | - |

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

^ - Intégral

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|----------------|---|
| PVA | C |
| PVC | C |
| SARANEX-23 | C |
| VITON/NEOPRENE | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | incolore | | |
|--|------------------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (Water = 1) | 0.88 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | 250 |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Sans Objet |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | 42 | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | -30 | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Hautement inflammable. | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | 16.6 | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | 2.8 | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | 2.21 | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | >2.01 | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--------|--|
| Inhalé | <p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation d'acétal peut produire une anesthésie temporaire semblable à celle due à l'éther.</p> |
|--------|--|

Continued...

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|----------------------|---|
| | <p>A la suite d'une inhalation, les éthers engendrent léthargie et stupeurs. L'inhalation des éthers d'alkyles les plus bas conduit à des maux de tête, vertiges, faiblesses, un trouble de la vision, des engourdissements et un possible coma. Une faible pression artérielle, un pouls lent et des défaillances cardio-vasculaires peuvent être observés avec une irritation de la gorge, un souffle irrégulier, des œdèmes pulmonaires et des arrêts respiratoires. Nausée, vomissement et salivation peuvent être observés. Des décès ont été répertoriés et des convulsions et paralysies remarquées dans les cas graves. Des expositions massives peuvent causer des dommages au foie et aux reins.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> <p>Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante.</p> <p>Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.</p> |
| Ingestion | <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p> <p>L'ingestion d'éthers d'alkyl peut produire une stupeur, une vision floue, un mal de tête, un engourdissement et des irritations du nez et de la gorge. Des détresses respiratoires et une asphyxie peuvent survenir.</p> <p>A des doses suffisamment fortes, le produit peut être néphrotoxique (i.e. vénéneux pour le foie).</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p> |
| Contact avec la peau | <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale.</p> <p>Les éthers d'alkyl peuvent faire contracter et déshydrater la peau, produisant des dermatoses. Une absorption peut provoquer des maux de tête, des pertes d'équilibre et une faiblesse du système nerveux central.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> |
| Yeux | <p>Un contact des yeux avec les éthers d'alkyle (vapeurs et liquides) peut produire une irritation, une rougeur et une décharge lacrymale.</p> <p>La vapeur, quand concentrée possède des effets irritants prononcés pour les yeux et ceci fourni certaines alertes sur les fortes concentrations de vapeur.</p> <p>Si une irritation des yeux survient, chercher à réduire l'exposition avec des mesures de contrôles disponibles ou évacuer la zone.</p> <p>preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p> <p>Le liquide peut provoquer un inconfort oculaire et causer une détérioration temporaire de la vue et/ou une inflammation ou ulcération passagère de l'œil.</p> |
| Chronique | <p>Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.</p> <p>Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.</p> <p>Une exposition chronique aux éthers d'alkyle peut conduire à une perte d'appétit, une soif excessive, une fatigue et une perte de poids.</p> |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| 8310A Conformal Coating Stripper—Gel | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acétone | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: =20 mg/kg ^[2] | Eye (human): 500 ppm - irritant |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 100.2 mg/l/8hr ^[2] | Eye (rabbit): 20mg/24hr -moderate |
| | Orale (rat) LD 50: 1800-7300 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE |
| | | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | | Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild |
| | | Skin (rabbit):395mg (open) - mild |
| | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] | |
| 1,3-dioxolanne | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (rat) LD50: 15000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 0.75 mg (open) - |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 20.65 mg/l/4h ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg ^[1] | Skin (rabbit): 530 mg (open)-mild |
| | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] | |
| diméthoxyméthane | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 2996.577 mg/l/4h ^[2] | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | Orale (rat) LD 50: 6653 mg/kg ^[2] | |

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|--------------------------|--|
| 1,3-DIOXOLANNE | Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. |
| DIMÉTHOXYMÉTHANE | <p>Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus.</p> <p>Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.</p> <p>Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.</p> |
| ACÉTONE & 1,3-DIOXOLANNE | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✗ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✗ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✓ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| | | | | | |
|--------------------------------------|--|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| 8310A Conformal Coating Stripper—Gel | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acétone | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 5-540mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >100mg/L | 4 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 20.565mg/L | 4 |
| | NOEC | 240 | crustacés | 1-866mg/L | 2 |
| 1,3-dioxolanne | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | >60.9mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >772mg/L | 2 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | >877mg/L | 2 |
| | NOEC | Pas Disponible | crustacés | 197.4mg/L | 2 |
| diméthoxyméthane | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | >1-mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >1-200mg/L | 2 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | 9-120mg/L | 2 |
| | NOEC | 24 | crustacés | >1-mg/L | 2 |
| Légende: | Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration | | | | |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| acétone | BAS (La demi-vie = 14 journées) | MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées) |
| 1,3-dioxolanne | BAS | BAS |
| diméthoxyméthane | BAS | BAS |

Continued...

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|------------------|----------------------|
| acétone | BAS (BCF = 0.69) |
| 1,3-dioxolanne | BAS (LogKOW = -0.37) |
| diméthoxyméthane | BAS (LogKOW = 0) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|------------------|--------------------|
| acétone | HAUT (KOC = 1.981) |
| 1,3-dioxolanne | HAUT (KOC = 1) |
| diméthoxyméthane | HAUT (KOC = 1) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Des données disponibles | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet |
| Critères PBT remplies? | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible


SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Élimination du produit / emballage | <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

| | |
|--|--|
| |  <p>quantité limitée: 8310A-55ML, 8310A-850ML</p> |
|--|--|

Transport par terre (ADR)

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------------------------|----|------------------------|------------|---------------------|---|----------------------------|----------------------------|------------------|-----|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 | | | | | | | | | | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient diméthoxyméthane, acétone et 1,3-dioxolanne) | | | | | | | | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | <table border="0"> <tr> <td>classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table> | classe | 3 | Risque Secondaire | Sans Objet | | | | | | |
| classe | 3 | | | | | | | | | | |
| Risque Secondaire | Sans Objet | | | | | | | | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | | | | | | | | | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | | | | | | | | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | <table border="0"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>F1</td> </tr> <tr> <td>Étiquette de danger</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>274 601 640C; 274 601 640D</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>1 L</td> </tr> </table> | Identification du risque (Kemler) | 33 | Code de classification | F1 | Étiquette de danger | 3 | Dispositions particulières | 274 601 640C; 274 601 640D | quantité limitée | 1 L |
| Identification du risque (Kemler) | 33 | | | | | | | | | | |
| Code de classification | F1 | | | | | | | | | | |
| Étiquette de danger | 3 | | | | | | | | | | |
| Dispositions particulières | 274 601 640C; 274 601 640D | | | | | | | | | | |
| quantité limitée | 1 L | | | | | | | | | | |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | |
|------------------|------|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 |
|------------------|------|

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | | |
|---|---|------------|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient diméthoxyméthane, acétone et 1,3-dioxolanne) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 3 |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | 3H |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A3 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 364 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 60 L |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 353 |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 5 L |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y341 |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 1 L |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient diméthoxyméthane, acétone et 1,3-dioxolanne) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 3 |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-E , S-E |
| | Dispositions particulières | 274 |
| | Quantités limitées | 1 L |

Le transport fluvial (ADN)

| | | |
|---|---|-------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contient diméthoxyméthane, acétone et 1,3-dioxolanne) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 3 | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | F1 |
| | Dispositions particulières | 274; 601; 640C 274; 601; 640D |
| | Quantités Limitées | 1 L |
| | Équipement requis | PP, EX, A |
| | Feu cônes nombre | 1 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ACÉTONE(67-64-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|---|---|
| Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR 2019, français) | La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) |
| ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (en anglais) |
| Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (espagnol) |
| Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses | L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD |
| Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG) | L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 |
| Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation | L'Union européenne (UE) le Transport des Marchandises Dangereuses par Route - Liste des Marchandises Dangereuses (français) |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (bulgare) | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (Roumanie) | Nations Unies __gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses Règlement type (chinois) |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (tchèque) | OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides |
| GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP | OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales |
| Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (slovaque) | OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas |
| Inventaire européen CE | Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais) |
| Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) | UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE) |
| | Union européenne du règlement (CE) (UE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI - Chemwatch Format standard |

1,3-DIOXOLANNE(646-06-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

| | |
|---|---|
| Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR 2019, français) | Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) |
| ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (en anglais) |
| Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (espagnol) |
| Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses | L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD |
| Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG) | L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (bulgare) | L'Union européenne (UE) le Transport des Marchandises Dangereuses par Route - Liste des Marchandises Dangereuses (français) |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (Roumanie) | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (tchèque) | Nations Unies __gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses Règlement type (chinois) |
| GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP | OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales |
| Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (slovaque) | Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais) |
| Inventaire européen CE | UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances |
| | Union européenne du règlement (CE) (UE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI - Chemwatch Format standard |

DIMÉTHOXYMÉTHANE(109-87-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

| | |
|---|--|
| Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR 2019, français) | Inventaire européen CE |
| ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures | Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) |
| Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification | La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) |
| Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (en anglais) |
| Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG) | Les Recommandations des Nations unies relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type (espagnol) |
| Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation | L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (bulgare) | L'Union européenne (UE) le Transport des Marchandises Dangereuses par Route - Liste des Marchandises Dangereuses (français) |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (Roumanie) | Nations Unies __gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses Règlement type (chinois) |
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques ECICS (tchèque) | OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales |
| GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP | Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais) |
| Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (slovaque) | |

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|-------------------------------|---|
| Australie - AICS | Non (1,3-dioxolanne) |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (acétone; 1,3-dioxolanne; diméthoxyméthane) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |

Continued...

8310A Décapant de Vernis de Tropicalisation—Gel

| | |
|---------------------|--|
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - ARIPS | Oui |
| Thaïlande - TECl | Oui |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Non déterminé ou un ou plusieurs ingrédients ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-------------------------|------------|
| date de révision | 07/05/2019 |
| date initiale | 17/11/2017 |

Codes pleine de risques de texte et de danger

| | |
|-------------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes . |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de revision | Sections mises à jour |
|-----------|------------------|--------------------------------------|
| 2.6.1.1.1 | 07/05/2019 | Classification, Propriétés physiques |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Raison du Changement

A-1.00 - Réviser la classification en fonction de l'ingrédient 1,3-dioxolane.